

Soins psychiatriques en Haute-Garonne : le bilan du pacte après un an d'actions

A l'occasion du deuxième Comité de suivi élargi du Pacte de refondation de l'organisation des soins psychiatriques en Haute-Garonne (2024-2028), 45 acteurs du soin - établissements de santé publics, privés et associatifs, représentants syndicaux, représentants des usagers et décideurs publics - se sont réunis à l'invitation de l'ARS Occitanie ce lundi 15 décembre, sur le site de l'ARS à Toulouse.

Sous la présidence du Directeur Général de l'ARS, représenté par Isabelle Redini, Directrice de la Délégation départementale de la Haute-Garonne, et en présence de Charlotte Hammel, Directrice adjointe de la Direction de l'offre de soins et de l'autonomie de l'ARS Occitanie, cette rencontre s'est inscrite dans la feuille de route départementale de la Haute-Garonne avec le suivi des 40 sous-mesures pour améliorer l'organisation et les prises en charge des soins psychiatriques articulé autour de **3 axes stratégiques** :

1. **Structurer et renforcer le fonctionnement des urgences psychiatriques**, dans une logique de parcours adapté aux besoins des patients ;
2. **Repenser les parcours** à partir d'une offre sectorielle consolidée, favorisant la prévention et l'orientation proactive des patients ;
3. **Travailler à l'attractivité de la filière**, notamment sur la qualité de vie au travail des professionnels, pour garantir la pérennité et l'efficacité des prises en charge.

Tout au long de la soirée, les partenaires ont présenté l'état d'avancement des actions, répondu aux questions et partagé leurs perspectives, avec les contributions de plusieurs établissements et acteurs :

- Le **CHU de Toulouse** a présenté l'activités des urgences psychiatriques et l'organisation du service d'accès aux soins psychiatriques (SAS PSY).
- Le **Centre Hospitalier Gérard Marchant** a proposé une présentation des données d'activités et du projet expérimental HOME alternative à l'hospitalisation en psychiatrie.
- **Le projet du dispositif de soins partagés en psychiatrie (DSPP)**.
- **La Clinique de Montberon** a présenté son unité de crise et le suivi des indicateurs d'activité.
- **La Direction des projets de l'ARS Occitanie** a mis en avant le déploiement de Via Trajectoire en réponse à l'amélioration des parcours en sortie d'hospitalisation d'urgences.
- **La Filière pédopsychiatrique (CPT EA)** sur le déploiement de l'offre de soins à destination des enfants et adolescents et de leurs familles.

.../...

Plusieurs avancées concrètes ont été mises en lumière :

- L'ouverture d'un hôpital de jour Parents-Bébés par l'ARSEAA pour accompagner les familles
- L'ouverture d'un hôpital de jour spécialisé dans la prise en charge des troubles du comportement alimentaire porté par le CHU de Toulouse
- Le déploiement de l'unité de crise de la Clinique Montberon ;
- L'ouverture d'un hôpital de jour pour adolescents à la Clinique Marigny ;
- Le renfort des Centres Médico-Psychologiques et des dispositifs d'équipes mobiles SIADO (Soins Intensifs à Domicile pour Adolescents)

Malgré ces avancées, des tensions régulières persistent sur une activité en augmentation sur les urgences, corrélée à des besoins de prise en charge en évolution sur la filière. Ces enjeux soulignent l'importance d'une organisation renforcée et coordonnée, au service des patients et de la population.

Pour 2026, les priorités du Pacte Psy 31 engagent les acteurs autour de plusieurs axes majeurs :

- La contractualisation et le suivi de la filière des urgences psychiatriques
- L'évolution du Service d'accès aux soins psychiatriques (SAS PSY) du CHU, pour renforcer la régulation et la sécurité des parcours.
- Le déploiement de l'offre de soins psychiatriques et le renforcement de l'ambulatoire dans une logique d'allers-vers.
- La cohérence entre ce pacte et le projet territorial de santé mentale – PTSM 2ème génération.
- L'engagement des mesures du pacte en faveur de l'attractivité des métiers et la qualité de vie au travail des professionnels
- Une approche intégrée et partenariale renforcée entre les secteurs sanitaire, social, médico-social, judiciaire et éducatif, afin de sécuriser les parcours et répondre aux besoins de l'ensemble de la population.

Des comités opérationnels mensuels continueront à se réunir en 2026 pour le suivi des mesures du Pacte. La séance s'est conclue par l'inscription dans les agendas du prochain comité de suivi élargi le lundi 22 juin 2026.